

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 mars 2009

L'an deux mil neuf et le vingt cinq mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine, Maire.

Etaient présents : GAUTHIER Denis / COUILLEROT Denis / GUILLEMIN Daniel / JANNIN Pierre / RIVOIRE Yves / BAYARD Jean Marc / BOULET Françoise / NICOLAS Nathalie / ESTIGNARD Isabelle / GUIAUD Jean / PRUDENT Raymond / VOISIN Anne Marie / COTTIN Eric / DALLOZ Marie Claude :

ENTEND le compte rendu de la précédente réunion qui avait eu lieu le 19 février 2009

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : Madame le Maire présente le compte administratif

➤ du budget principal ;

- section de fonctionnement : Dépenses : 288 545.93€

Recettes : 348 726.16€ Recettes 277 510.14€

- section d'investissement : Dépenses : 80 844.95€

Recettes : 154 668.52€ Recettes 267404.96€

➤ du budget assainissement

- section de fonctionnement : Dépenses : 14 182.12€

Recettes : 11 719.77€ Recettes : 9460.13€

- section d'investissement : Dépenses : 115 550.01€

Recettes : 134 020.43€

➤ du budget CCAS

-section de fonctionnement : Dépenses 0

Recettes : 0

Madame le Maire se retire pendant les délibérés ; Monsieur GUILLEMIN Daniel Ier adjoint fait voter les comptes administratifs qui sont adoptés à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2008

Madame le Maire présente à ses conseillers le compte de gestion établi par le Trésorier. Il indique que celui-ci est conforme au compte administratif.

Le C.M. approuve, à l'unanimité ce compte de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire donne connaissance des résultats définitifs de l'exercice 2008 et propose d'affecter ces résultats tels qu'ils sont proposés par le Trésorier.

Budget principal : résultat de fonctionnement 162119.97 € dont report en fonctionnement 88794.24 €

Budget assainissement : résultat de fonctionnement -2462.35 € dont report en fonctionnement -2462.35

Budget CCAS : résultat de fonctionnement 500.75 € dont report en fonctionnement 500.75 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux actuels et indique que pour 2009, le produit fiscal attendu serait de 161 119 euros

Vote les taxes sans augmentation des taux : taxe d'habitation 6.80% -
taxe foncière bâti : 14.37
taxe foncière non bâti : 33.35
taxe professionnelle:10.20

BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Maire présente les propositions des différents budgets

- **Budget Principal**

- Section de fonctionnement : Dépenses = 406 498.00 €
- Recettes = 442 801.00 €
- Section d'investissement : Dépenses et recettes = 272 740.00 €

- **Budget Assainissement**

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes = 27 415.00 €.
- Section d'investissement : dépenses et recettes = 267 613.00 €

- **Budget CCAS**

Pas d'opérations prévues pour l'exercice 2009, seules les reprises de l'excédent 2008 apparaissent pour 501 €.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- est informé de la visite des DDEN à l'école.
- permanence des adjoints : une permanence sera assurée le vendredi 29 mai et le secrétariat sera fermé le samedi 30 mai 2009.
- en raison des congés le bureau de poste sera fermé du 4 au 12 juillet 2009
- suite à la nouvelle loi SRU les extensions électriques pour les constructions neuves sont à la charge des communes
- est informé du changement du photocopieur (le contrat de l'ancien se termine en mai)
- est informé d'une demande du SIVOM DU LOUHANNAIS pour l'installation de conteneurs dans la commune pour les résidences secondaires. Le conseil refuse l'achat de conteneurs
 - Les feux d'artifice pour la fête du 15 août ont été commandés
 - Suite à une demande de location de salle des fêtes, le conseil après vote (15 contre) ne donne pas l'autorisation de faire un barbecue aux abords de la salle
 - Est informé qu'aucun enseignant de l'école de Beaurepaire n'a fait grève le 19 mars 2009
 - Entend un courrier demandant l'aménagement de l'école de Saillenard pour assurer la scolarité d'un enfant se déplaçant en fauteuil roulant
 - est informé d'un courrier de l'équipement pour la réfection des entrées de cour le long de la Route de Franche Comté. Remerciements des riverains
 - Etudie une demande de « L'Association de défense de la route centre Europe Atlantique en Saône-et-Loire (ADRCEA 71) qui demande aux communes de se prononcer sur le projet de mise en concession payante de la branche sud de la RCEA, entre Mâcon et Digoin

Le conseil refuse la mise en concession autoroutière de la RCEA en Saône-et-Loire et demande à l'Etat d'achever la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire avec le maintien de sa gratuité et de tous les accès existants.

- Madame le Maire présente un compte rendu des différentes réunions sur le LGV. Le conseil municipal se réunira pour délibérer

- Les travaux du bureau de poste ne sont pas terminés. Le bureau sera fermé jusqu'au 5 avril 2009

- Les travaux d'aménagement de la place reprendront mercredi 1 avril 2009

- Madame le Maire présente au conseil le dossier déposé par la SAS JT

LOGISTIC concernant la demande d'autorisation d'exploitation d'une unité de stockage de produits classés dangereux sur le territoire de la commune de Courlaoux (39). La commune étant limitrophe avec cette installation, le conseil municipal est amené à donner son avis.

Après étude du dossier, le conseil municipal émet un avis favorable et demande que soient respectés toutes les conditions de sécurité comme indiqués dans l'arrêté N° 358 du 16 mars 2009.

- Est informé d'une demande de l'USLB pour une participation financière de la commune pour la réfection du terrain de foot. Le carottage du terrain coûterait 2700 EUROS sans la fourniture du sable (55 tonnes) et la semence du gazon.

- Étudie le devis de l'entreprise JOUVENCEAU pour la création de fossés

Demande d'autres devis.

- Entend le compte rendu du centre de loisirs de février : 51 enfants la première semaine et 43 la deuxième. Le centre sera ouvert pendant les vacances d'avril.

- Entend des remerciements pour le bulletin communal

-Décide de l'achat d'enrobé à froid